

ARRÊTE MUNICIPAL

N° ARR-24-083 : Réservation d'un emplacement pour le stationnement d'une calèche à l'occasion du marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque de la Rose des Vents

Le Maire de la Commune d'ERBRAY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2 et suivants conférant au maire des pouvoirs de police administrative ;

Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives au stationnement sur la voie publique ;

Vu la demande de l'Amicale Laïque de la Rose des Vents par son président Monsieur Bastien PLU pour la réservation d'un emplacement de stationnement pour une calèche lors du marché de Noël le 1 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réserver un emplacement pour le stationnement d'une calèche afin de contribuer à l'animation et à la sécurité des visiteurs lors de cet événement ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

À l'occasion du marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque de la Rose des Vents le **1^{er} décembre 2024**, un emplacement de stationnement pour une calèche est réservé entre le **2 et le 4 rue de l'Église** sur la voie publique, aux horaires suivants : **de 08h à 17h**.

ARTICLE 2 :

Pendant les horaires spécifiés, l'emplacement sera exclusivement réservé au stationnement de la calèche. Tout autre véhicule stationné dans cet espace sera passible de sanctions conformément aux dispositions du Code de la route.

ARTICLE 3 :

L'Amicale Laïque est responsable de l'organisation et de la sécurité autour de cet emplacement réservé pour la calèche, ainsi que de l'encadrement des utilisateurs et des visiteurs.

ARTICLE 4 :

La signalisation appropriée sera mise en place par les services techniques de la commune pour informer le public et garantir le respect de cet arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Erbray et placardé aux extrémités de l'emplacement de la calèche.

ARTICLE 6

Madame le Maire d'ERBRAY, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A ERBRAY, le 12 novembre 2024
Mme le Maire,

Isabelle DUFOUR BOUCHET

Publié et rendu exécutoire
Le 12 novembre 2024
Mme le Maire,
Isabelle DUFOUR BOUCHET

